



À Saint-Denis, le Vendredi 22 Décembre 2017

Aux Jeunes sélectionnés, à l'équipe d'encadrement,
aux correspondants des clubs concernés et au président du CD93TT.

Objet : Stage Interdépartemental de Benjamins à Juniors Garçons et Filles,
En collaboration avec le CD95TT.

Cher ami pongiste,

J'ai le plaisir de t'annoncer ta sélection pour le Stage InterDépartemental **été 2018** en internat ; dans la continuité des Regroupements et de la Détection Jeunes.

Ce stage se déroulera du **Jeudi 26 Juillet 2018** au **Dimanche 12 Août 2018** (inclus) à BISTRITA en ROUMANIE.

Les dates et horaires définitifs vous seront confirmés sur le courrier de confirmation de stage.

Le coût de la participation s'élève à **1000,00 €** / vols inclus* (certains clubs peuvent aider financièrement).

Le coût de la participation des jeunes sélectionnés est entre 750,00 € de 850,00 € / vols inclus*.

Pour confirmer ton inscription, je te prie de me retourner :

- La **Feuille d'inscription** complétée et signée, avant le **Vendredi 09 Mars 2018**.
- Le **Règlement Intérieur** complété et signé,
- La **Fiche Sanitaire de Liaison et l'Autorisation de Sortie de Territoire** complétées et signées,
- Une **copie recto/verso de la pièce d'identité**, d'un parent, **en cours de validité** (moins de 6 mois)
- Un **Chèque de 250,00€ à l'ordre de : FFTT - SSD** pour réserver le vol (à joindre à la fiche d'inscription)
- Un **Chèque de 200,00€ à l'ordre de : FFTT - SSD** (pour le 15 Mai 2018)
- Un **Chèque entre 300,00€ et 400,00€ à l'ordre de : FFTT - SSD** (pour le 5 Juillet 2018)

*Cependant, de par les fluctuations tarifaires incontrôlées des compagnies aériennes, il se peut que cette somme varie de quelques dizaines d'euros, auquel cas une petite rectification sera faite lors du dernier versement.

N.B. : MERCI DE NOUS RÉPONDRE MÊME SI VOTRE PARTICIPATION EST NÉGATIVE.

Tu voudras bien nous confirmer ta participation ou nous informer de ta défection, le plus rapidement possible, en contactant Monsieur Ahmed ZEGLI soit au 01.48.31.83.22 ou au 06.63.18.44.73.

Sans réponse de ta part, nous considérerons que tu ne souhaites pas participer à ce stage et nous procéderons à ton remplacement.

Dans l'espoir de te compter parmi nous, nous te prions de croire, cher(e) ami(e), en l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Responsable Départemental

Ahmed ZEGLI



LISTE DES JOUEURS ET JOUEUSES SÉLECTIONNÉ(E)S

Pour le Stage Interdépartemental
qui aura lieu à BISTRITA (ROUMANIE),
du Jeudi 26 Juillet 2018
au Dimanche 12 Août 2018 (Inclus)

Benjamins à Juniors (Garçons et Filles)							
N° Licence	NOM Prénom	Club	Sexe	Cat.	Clts / Pts Phase 1	Clts / Pts Phase 2	
1	9319404	BORGNON Paul	NOISY LE GRAND CSTT	M	B2	6 / 643	
2	9318285	BURIN DES ROZIERES Elie	MONTREUIL ES	M	C2	16 / 1655	
3	9318412	CHAN Crystal	VILLEMOMBLE SPTT	F	M2	12 / 1235	
4	9435085	CHOMIS Chloé	SAINT-DENIS US93TT	F	C2	18 / 1804	
5	9318830	COHEN Sacha	MONTREUIL ES	M	M1	6 / 605	
6	9319040	DENIS Gabriel	SAINT-DENIS US93TT	M	B2	5 / 592	
7	9317312	DOINEAU Maxence	NOISY LE GRAND CSTT	M	C2	14 / 1402	
8	9318731	DRUAUX Ulysse	BOBIGNY AC	M	M1	7 / 742	
9	9315763	FREMIOT Basile	MONTREUIL ES	M	J1	15 / 1541	
10	9315685	GANNA Ilias	LIVRY-GARGAN EP	M	J1	12 / 1224	
11	9320300	GARMA Maelys	BOURGETIN CTT	F	M1	5 / 500	
12	665370	GASQUEZ Juliette	SAINT-DENIS US93TT	F	J3	N° 185 / 1744	
13	9318967	HOSENALLY Ashfani	BOURGETIN CTT	F	B2	5 / 546	
14	9317804	HOSENALLY Oumehani	BOURGETIN CTT	F	C2	10 / 1026	
15	9318212	KIET Jean-Pierre	NOISY LE GRAND CSTT	M	C1	13 / 1382	
16	9321141	KOSZULAP Natacha	SAINT-DENIS US93TT	F	J3	N° 189 / 1728	
17	9319519	LADAIQUE Quentin	NOISY LE GRAND CSTT	M	M2	6 / 623	
18	9317800	LECLERE Elouan	MONTREUIL ES	M	J1	17 / 1711	
19	9318256	LEMOINE Mathis	LIVRY-GARGAN EP	M	M2	7 / 767	
20	9316329	LESSARD Clement	LIVRY-GARGAN EP	M	C2	10 / 1047	
21	9319411	LESSARD Paul	LIVRY-GARGAN EP	M	B2	5 / 510	
22	9318058	MARTIMORT Valentin	LIVRY-GARGAN EP	M	J2	14 / 1426	
23	9319747	MELLAB Merwel	PANTIN CMS	M	J1	7 / 749	
24	9318037	MIOTTI Tony	ROSNY JA	M	C2	10 / 1090	
25	9319798	NEUBURGER Daniel	SAINT-DENIS US93TT	M	M1	10 / 1012	
26	9318034	NGUYEN Alexandre	BOURGETIN CTT	M	B2	9 / 950	
27	9317531	NGUYEN Kevin	BOURGETIN CTT	M	J1	16 / 1650	
28	9319706	PATISSIER Jules	MONTREUIL ES	M	B2	5 / 500	
29	9318033	PAVADE Brinda	BOURGETIN CTT	F	B2	8 / 843	
30	9316896	PAVADE Prithika	SAINT-DENIS US93TT	F	C1	N° 85 / 2021	
31	9318075	PEREZ Esteban	NOISY LE GRAND CSTT	M	M1	8 / 826	
32	9321001	POINTURIER Renaud	PANTIN CMS	M	B1	5 / 500	
33	9319180	SABI Ismael	MONTREUIL ES	M	M2	6 / 645	
34	9315433	SILVA Celia	SAINT-DENIS US93TT	F	J2	N° 163 / 1795	
35	9319396	VILLA Guillaume	NOISY LE GRAND CSTT	M	M1	7 / 748	
36	7727993	ZACHARIE Adline	LIVRY-GARGAN EP	F	M2	5 / 536	
37	9316089	ZENOU Rémi	SAINT-DENIS US93TT	M	J3	19 / 1938	



STAGE TT à BISTRITA EN ROUMANIE

JUILLET / AOÛT 2018

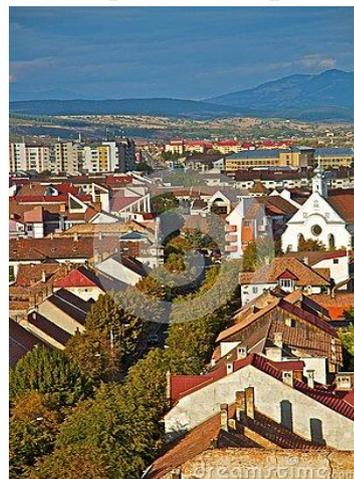


INTRODUCTION

La ROUMANIE est reconnue depuis des années dans le monde du Tennis de Table pour avoir sortie de nombreux joueurs et joueuses dans la scène internationale mais aussi pour leur qualité d'entraînement effectué dans ses centres, dont Bistrita.

La ville de BISTRITA est une ville dynamique de près de 80 000 habitants située dans la région montagneuse de la Transylvanie. Le centre d'entraînement de la ville est l'un des plus célèbres du pays, notamment pour son histoire. De nombreux joueurs y sont passés (exemple : Kalinikos Kreanga, Adrian Crisan, Lucian Filimon, Mihaela Steff, Andrea Clapa, Bernadette Scozs, etcí). Le centre est encadré par des nombreux entraîneurs reconnus.

De nombreuses infrastructures sportives sont également dans la ville telles que : Un stade de foot avec sa piste d'athlétisme, une piscine intérieure et extérieure, des cours de tennis, des pistes cyclables et des parcours de randonnés.



LA SALLE DE TENNIS DE TABLE

Avec ses 20 tables de compétitions, la salle de tennis de table permet d'accueillir de nombreux joueurs. Durant toute l'année, un pôle regroupant les meilleurs jeunes de la Roumanie (garçons et filles) s'entraînent tous les jours pendant de nombreuses heures en immersion totale avec le club du CSS CP BISTRITA.

De nombreux pays et ligues viennent progresser dans le centre d'entraînement. Ce qui permet d'avoir une base de 6h de tennis de table par jour :

- Le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 16h à 19h.

C'est dans cette plage horaire que s'établit tous les jours les séances d'entraînement encadrées par des entraîneurs très qualifiés.



EQUIPEMENTS "PERI-PONGISTIQUE"

Les équipements sportifs que possède la ville permettent de pouvoir réaliser une préparation physique de très grande qualité pour les joueurs.

Mais aussi de pouvoir organiser des demi-journées ludiques avec différents sports (tennis, football, piscine, randonnée, etcí).

Une salle de musculation peut même être à disposition. Pour permettre la récupération des joueurs pendant le stage des piscines municipales (intérieure et extérieure) sont disponibles toute l'année.

Un kiné peut-être également présent pour pouvoir satisfaire au moindre petit "bobo".



Joueurs en plein massage de récupération

LA VIE QUOTIDIENNE

1- L'hébergement

L'hébergement se fera soit dans les chambres qui accompagnent le centre du club de Bistrita ou dans un hôtel de standing permettant d'être à proximité de la salle (5 min à pied).

2- Les repas

Les repas sont très variés et peuvent être personnalisés sans problème (repas sans porc, végétariens, etcí). Les repas roumains offrent une grande richesse de saveur et sont très équilibrés pour les sportifs.

La monnaie n'est pas la même qu'en France, elle s'appelle "le Lei". Si vous souhaitez laisser de l'argent "de poche" à votre enfant le passage de l'Euro au Lei pourra se faire en arrivant sur place.



L'hôtel Cora pouvant accueillir de nombreux joueurs



LE PROJET

Ce stage a pour vocation de pouvoir démarrer la nouvelle saison de la meilleure des manières, il débutera par une préparation physique puis des séances à la table. Tout cela entrecoupé par des moments de "détente" et de visites afin de pouvoir aussi s'acclimater à un pays étranger.

Une bonne préparation physique sera efficace pour toute la saison et permettra aux jeunes d'accumuler des charges de travail supérieures durant toute la saison.

Après cette préparation physique, les entraînements à la table débuteront. Nous nous entraînerons au minimum deux fois par jour pendant trois heures. Il y aura beaucoup de volume de jeu et de densité afin de revenir avec un vrai plus dans les clubs respectifs.

Le centre de BISTRITA est le meilleur centre roumain sur la formation des jeunes. Nous nous y enrichirons de leur rigueur dans l'approche de l'entraînement, tant d'un point de vue technique que mental, et il est certain que leur très forte culture pongistique viendra parfaire la formation de nos plus jeunes

La qualité de relance permettra à tous de jouer sur des joueurs ayant une grosse qualité d'entraînement et de rythme. De nombreux jeunes roumains de niveau national, voire de niveau international jeune, seront nos partenaires d'entraînement (ce qui nous manque en France).



Le centre ACBB en pleine préparation physique

Les entraîneurs Roumains s'occuperont de la plupart des séances permettant aussi la concentration des joueurs durant la semaine. Des ateliers "panier de balles" seront mis en place grâce aux nombres élevés d'entraîneurs. Ils parlent anglais et français couramment (certains entraîneurs ont même joué en France)



Benjy CAPELLO



Bernadette SCOZS en pleine préparation physique



Laura PFEFER

RETOUR SUR LE STAGE 2017



VENEZ NOUS RENDRE VISTE SUR NOTRE PAGE FACEBOOK :
<https://www.facebook.com/Cd93tt> et <https://www.facebook.com/bistritza/>



FEUILLE D'INSCRIPTION AU STAGE
INTERDÉPARTEMENTAL D'ÉTÉ 2018

qui aura lieu
du Jeudi 26 Juillet 2018
au Dimanche 12 Août 2018 (Inklus)
à Bistrita (ROUMANIE)

Le jeune :

NOM : í í í í í í í í í ..í ..í í í í Prénom : í í í ..í í í ..í í í í í í í í í í
Date de Naissance : í /í /..í Catégorie : í í í í ..í í ..í í í í í
Numéro de Licence : í í í í ..í í ..í í Club : í í í í í ..í í í í í í í í í í í í í
Classement : í í í í í í í ..í í ..í í Point/Classement : í í í í í ..í í í í í í í í
Adresse Mail : í í í í í í í í í í í í í @.....

Son Entraîneur :

NOM : í í í í í í í ..í í í í í ..í í í Prénom : í í í í ..í í í í í í í í í í í ..
Numéro de Portable : í ..
Adresse Mail : í í í í í í í í í í í í í @.....

Fait le í í í í í í ..í í í í í à í í í í í í í í í í í í ..

Signature des parents



Règlement Intérieur des Stages Départementaux

Chaque enfant est sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement.
La prise en charge débute à l'heure de départ et la fin à l'heure d'arrivée.

Il est demandé de ne rapporter aucun objet de valeur durant les stages, tout vol ou détérioration ne pourra être imputé au Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine-Saint-Denis.

Il est interdit, sous peine d'exclusion du stage, de rapporter de l'alcool ou toutes substances illicites, tout comportement qui irait à l'encontre de la bonne marche de la vie en collectivité entraînera une exclusion.

Tous les frais engagés à l'occasion d'une exclusion sont à la charge des familles.

Il est de la responsabilité des parents de prévenir le Comité Départemental de Tennis de Table de la Seine-Saint-Denis sur les différentes allergies, maladies de l'enfant et sur les régimes alimentaires soit à l'aide de la fiche de renseignements, soit par une photocopie du carnet de santé.

En cas de désistement, des arrhes seront gardées par le département à hauteur des frais engagés.

Fait le à ..

Signature des Parents
Précédé de la mention "Lu et Approuvé"

J'autorise le CD93TT à photographier mon fils ou ma fille lors du stage et à publier les clichés dans un Bulletin Départemental et/ou sur le site internet du Département www.cd93tt.fr.

OUI NON

Fait le à ..



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

**du Stage Interdépartemental du CD93TT qui aura lieu
du Jeudi 26 Juillet 2018 au Dimanche 12 Août 2018 (Inklus)
à Bistrita (ROUMANIE)**

1 - ENFANT :

NOM : Prénom :

2 - VACCINATIONS : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons- Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétra cop					
BCG					

3- RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants
(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU DES MALADIES SUIVANTES ?

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				



**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
*(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)*

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) : _____
Adresse : _____
N° |bis, ter/| Type de voie | Nom de la voie
Code postal : | | | | | | Commune : _____
Pays : _____
Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
Courriel (recommandé) : _____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____
⁽¹⁾Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser : _____)⁽²⁾
Délivré(e) le : | | | | | | | | | |
Par (autorité de délivrance) : _____

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »